

COMPTE RENDU COMITÉ CANTINE

JEUDI 5 AVRIL 2018.

Ordre du jour :

- Bilan du deuxième trimestre.
- Renouvellement appel d'offre.
- Aménagements du temps de cantine.
- Questions diverses.

Présents :

- Parents d'élèves : Jessica ROUX, Jaël JAUSSERAND.
- Mairie : Stéphane DUMOUTIER, Christelle ARAUJO, Séverine COMBE.
- Benoît COURT.

Excusés :

- Sophie GARAND, Didier BÉRAL, Vincent DOMERGUE, Thierry TAULEIGNE, Béata CRÉUS, Régine GRÉGNAC.

Bilan du deuxième trimestre.

- Analyse des menus (Décembre à Mars) sur la base des retours des agents communaux par période de 15 jours, transmission à Monsieur COURT et aux élus :
 - ◆ Les entrées : attention souvent trop de salade verte.
 - ➔ **Ce qui est bien mangé : les salades composées, sardines, salades lentilles, pizzas.**
 - ➔ **Ce qui n'est pas bien mangé : choux fleurs, brocolis, cèleris et choux vinaigrette, endives en salade.**
 - ◆ Les plats :
 - ➔ **Ce qui est bien mangé : les légumes en gratins (choux fleur, potirons), les macaronis, purées et pommes boulangères. Les plats uniques (couscous, lasagnes), les poissons meunières.**
 - ➔ **Ce qui n'est pas bien mangé : omelettes/épinards, les poêlés de légumes et les filets de poissons (souvent trop secs).**
 - ◆ Les desserts :
 - ➔ **Attention pas de petits suisses naturels avec papier trop long à préparer.**
 - ➔ **Pour les petits suisses aux fruits : quantité trop juste avec un seul.**
- Repas de Noël :
 - ◆ Terrine à l'ancienne / Rôti de Veau Forestière / Râpé de pomme de terre / Fromage / Bûche marron et Bûche chocolat séparément / Clémentine, papillotes et jus de fruit multi fruits (pas bio).
 - ◆ Repas très apprécié par les enfants. Monsieur COURT s'était adapté à toutes les demandes du personnel communal. La mairie a assuré comme convenu la décoration de la salle. Remerciements.

- Repas d'hiver : apprécié par les enfants. Bon retour du personnel communal.
- Sanctions :
 - ◆ Les enfants craignent la fiche jaune ce qui constitue un petit moyen de pression pour les agents communaux.
 - ◆ Il est malheureusement arrivé encore une fois ou deux que des familles ne prennent pas suffisamment la mesure à la maison du comportement de leur enfant.
 - ◆ Un entretien avec un élève et sa famille a été mené dans le cadre de la procédure d'avertissement.
- Engagements pris au premier comité de cantine :
 - ◆ **Provenance des produits** : *Monsieur COURT avait envisager de fournir à la mairie une feuille trimestrielle des produits et leur provenance. Il est proposée d'afficher cette information en cantine afin que les parents puissent en prendre connaissance.* Les documents sont prêts avec un peu de retard et seront communiqués très prochainement à la mairie.
 - ◆ **Introduction de beaucoup plus de yaourts nature du type Areillardou et de mise à disposition de confiture et sucre** : *Monsieur COURT s'était engagé à servir dès janvier 2018 des yaourts natures avec à disposition du personnel communal de la confiture de fraises, du sucre et du miel.* Des yaourts d'un autre fournisseur sont servis : yaourt nature sur un lit de fruits rouges. Retour positif des agents communaux. Provenance : Haute-Loire.
 - ◆ **Augmentation de la qualité de pain quand il y a fromage au menu** : *Monsieur COURT s'était engagé à augmenter légèrement la quantité de pain dans ce cas-là.* C'est fait mais peut-être encore parfois insuffisant.
 - ◆ **Demande de Monsieur COURT d'un remontée d'informations quotidiennes sur les menus** : *suite au premier comité de cantine, par période de 15 jours, le personnel communal communique ses observations sur les menus aux élus et au restaurateur.* Mis en place depuis le mois de décembre 2017. Très utile. Remerciement aux agents communaux pour leur travail.

Renouvellement de l'appel d'offre.

- Rappel de la convention en vigueur :
 - ◆ Convention signée le 15 décembre 2007 entre le Maire, Monsieur Christian CHABRIER, et Monsieur Benoit COURT.
 - ◆ Fabrication et livraison des plats cuisinés destinés aux élèves, aux professeurs et au personnel de l'école, à compter du 1er septembre 2007.
 - ◆ Base de 35 repas jour, période scolaire.
 - ◆ 2,81€ TTC.
 - ◆ Durée du contrat : indéterminée.
 - ◆ Fin de contrat : préavis de 3 mois.
- Situation 2017 :
 - ◆ Moyenne de 44,5 repas par jour.
 - ◆ 3,29 € TTC (janvier à juillet 2017).
 - ◆ 3,39 € TTC (septembre à décembre 2017).

- La mairie se fera accompagner et conseiller dans les mois qui viennent pour le montage d'un appel d'offre. L'idée n'étant pas de se séparer de Monsieur COURT forcément, comme on l'entend parfois, mais de mettre en concurrence des prestataires, sur la base d'un cahier des charges mis à jour et en adéquation avec la volonté municipale de proposer aux enfants de Mercuer des plats cuisinés les plus gustatifs possibles et de la meilleure qualité nutritionnelle qu'il soit.

Questions diverses.

- Instauration prochainement des tickets restaurants pour l'ensemble des salariés de la commune. Donc, les agents en charge de la cantine apporteront leur repas et il n'y aura plus de repas adulte pour eux de commander.
- Pas d'information à ce jour sur l'évènement « L'Ardèche s'invite au menu » qui s'était déroulé du 5 au 18 juin 2017. À suivre.

Proposition prochaine date JEUDI 14 JUIN à 18h30.



Pour le Maire,
L'Adjoint